

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 2 mars 2015 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. Sont aussi présents, la directrice générale, madame Christiane Berger et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 057-2015 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30 Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 058-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 059-2015 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : aucun point nouveau

L'OTJ : le représentant informe le conseil des résultats des activités

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS : permis délivré à René Doucet

RÉSOLUTION 060-2015 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. La directrice générale confirme que les fonds sont suffisants pour couvrir ces dépenses. **(42 177.15\$)**

RÉSOLUTION 061-2015 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE REPOS

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de lancer des appels d'offres aux entrepreneurs suivants : Atelier Gérald Pigeon et Construction Gino D'Astous de St-Eugène-de-Ladrière et Cabanons Donado de

Rimouski ainsi que Technipro de Rimouski pour la construction et l'installation d'une aire de repos sur le terrain de la municipalité au 15, rue du Campagnard.

RÉSOLUTION 062-2015 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière accepte que le club de motoneiges L'Étang du Moulin demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux, un permis de boissons alcooliques de terrasse concernant le projet d'installation d'une terrasse attenante au bâtiment du 100, rue Nicolas Rioux, CONDITIONNELLEMENT à que cette installation réponde aux normes du Code du bâtiment en vigueur et aux règlements municipaux.

RÉSOLUTION 063-2015 FORMATION WEB SUR LES ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault au montant 138\$ excluant les taxes pour la formation sur les attestations de conformité.

RÉSOLUTION 064-2015 AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

Considérant que : l'article 431 du Code Municipal décrète que les avis publics doivent être affichés à deux endroits différents sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu' : à partir d'avril 2015, les avis publics ne pourront plus être affichés au 19-21 rue principale en raison de la fermeture du comptoir de la Caisse Desjardins ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Renaud Fortin et accepté de demander au propriétaire de la station-service au 10, rue principale, la possibilité d'afficher les avis publics à l'intérieur de son bâtiment.

RÉSOLUTION 065-2015 RADIATION DE FACTURES DIVERSES

ATTENDU QUE : des factures diverses sont comptabilisées et impayées depuis 2012 en rapport avec des frais de fourrière, comprenant les intérêts;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à radier ces factures pour un montant total de **47.82\$**.

RÉSOLUTION 066-2015 PERMIS D'INTERVENTION MTQ

ATTENDU QUE : la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' : il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2015 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise la directrice générale, madame Christiane Berger à signer les dits permis d'intervention.

RÉSOLUTION 067-2015 CABINE TÉLÉPHONIQUE TELUS

ATTENDU QU' : il y a lieu pour une question de sécurité, qu'une cabine téléphonique soit installée sur le territoire de St-Eugène-de-Ladrière;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte d'acquérir une cabine téléphonique au montant de 400\$ modèle J-800L de Telus , l'installation se fera en collaboration avec la municipalité et Telus.

RÉSOLUTION 068-2015 NOMINATION D'UN AGENT VALIDEUR

ATTENDU QUE : le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées confère de nouvelles obligations aux exploitants;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Germain Therriault, agent valideur afin de répondre aux nouvelles obligations édictées par le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

RÉSOLUTION 069-2015 REPRÉSENTANT À L'AGA DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BSL

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière nomme le maire, monsieur Gilbert Pigeon pour être représentant lors de l'assemblée générale annuelle de l'agence de mise en valeur des forêts privées du BSL.

RÉSOLUTION 070-2015 APPUI À LA MISSION DE PRO-CONSIGNE QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière souhaite annoncer son positionnement favorable au maintien, à la bonification et à l'élargissement du système de consignation au Québec ainsi que son appui à la mission de Pro-Consigne Québec , qui est de détourner de l'élimination le plus grand nombre de contenants qui soit et de contribuer à hausser la qualité des matières recyclables récupérées en maintenant et en améliorant le système de consignation actuel.

RÉSOLUTION 071-2015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité à 23h55.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.gén/sec.trésorière

